

Comité Technique 14 mars 2016

4.A – SEVE : évolution de l'organisation du service et de l'activité fossoyage

Pour la CGT, les motifs évoqués pour justifier la privatisation de la quasi-totalité des activités de fossoyage sont inacceptables.

Comment peut-on, en effet, faire peser sur des agents en désaccord avec leur service, la responsabilité de l'externalisation d'une activité telle que le fossoyage et donc, de fait, la responsabilité de l'ensemble des répercussions potentielles sur les familles ?

Le dialogue social dans notre collectivité serait-il, sans mauvais jeu de mot, à ce point « moribond » qu'aucune autre solution que celle d'une privatisation d'un service tel que le fossoyage, n'ait pu être trouvée ?

Il semblerait, en effet, que la collectivité n'ait pas fait grand chose pour que s'améliore l'ambiance de travail délétère qui régnait au sein de cette équipe sans encadrant.

N'était-il pas possible d'envisager une mobilité pour les 6 agents qui souhaitaient évoluer professionnellement, ce qui est bien compréhensible au regard de la pénibilité de leurs missions, et de procéder au recrutement de 6 nouveaux fossoyeurs permettant ainsi la continuité du service Public ?

Ne serait-ce pas plutôt, une aubaine, pour la collectivité, de réaliser de substantielles économies en termes de fonctionnement (sur le dos des Nantais) tout en se dédouanant de la responsabilité d'une telle décision ?

Cette activité particulière, si « juteuse » soit-elle pour les entreprises privées, tant par sa pérennité que par sa rentabilité, devrait, pour d'évidentes raisons « éthiques » rester dans le giron public, seul secteur à même de garantir l'intérêt général ?

Car quelles répercussions aura cette décision sur les familles, tant en termes de coûts qu'en termes de respect ou de qualité de prestations ?

Pour les Personnels, elles sont déjà en partie identifiées :

- Humaines...
- Pécuniaires (le RIE de ces agents passant de 155 à 96 euros)

Et, plus généralement, préjudiciables à l'intérêt général !

Nous souhaiterions également, quelques précisions sur les effectifs présentés.

Un poste de B est supprimé suite à un départ en retraite mais aucune information sur ce poste n'apparaît dans le dossier.

Il semble également que les 4 fossoyeurs restés dans le giron du SEVE n'apparaissent plus dans le tableau des effectifs.

La CGT et FO voteront CONTRE ce dossier.